

Un label COMIFER pour les outils de calcul de la dose prévisionnelle d'azote

La mise en œuvre nationale de la Directive Nitrates, principalement sur la mesure relative à la limitation des fertilisants azotés afin de garantir l'équilibre de la fertilisation, soulève la question du **statut des outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote**. En effet, les arrêtés référentiels régionaux stipulent que « *l'outil utilisé doit être conforme à la méthode du bilan telle que développée par le COMIFER* ».

Ainsi, afin de clarifier le statut de ces outils, le COMIFER¹, en partenariat avec le Réseau Mixte Technologique « Fertilisation & Environnement »² et avec l'accord des ministères en charge de l'Agriculture et de l'Environnement, a décidé de **créer un label garantissant la conformité des outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote à la méthode COMIFER**.

Les outils concernés

Ce label est destiné à tous les types d'outils de calcul de dose prévisionnelle d'azote (logiciel, application web, tableur, grille papier) mais ne concerne pas les outils de pilotage de la fertilisation en cours de culture. Il sera attribué pour une durée de 3 ans, à l'échelle d'une ou plusieurs anciennes régions administratives. Il permettra également d'accompagner les éditeurs dans l'amélioration de la qualité et la précision de leurs outils, de clarifier l'offre de conseil auprès des agriculteurs et des conseillers en identifiant les outils conformes à la méthode COMIFER, en les engageant dans une démarche d'inter-comparaison sur des situations culturelles types.

Un cahier des charges exhaustif a été élaboré avec l'appui d'un organisme certificateur indépendant.

La planification des étapes

Dès aujourd'hui, les éditeurs d'outils peuvent participer à la première vague de labellisation, en adressant au COMIFER une fiche descriptive qui décrit les équations et postes utilisés par le logiciel **au plus tard le 13 juillet 2018**.

La seconde étape consistera à calculer les doses d'azote selon les cas types régionaux, et à envoyer les résultats obtenus **au plus tard le 14 septembre 2018**.

Le comité de labellisation, constitué d'experts indépendants, statuera sur l'attribution des labels **avant la fin de l'année 2018**.

L'ensemble des documents est disponible sur le site du Comifer. La démarche de labellisation et les questions fréquentes y sont décrites en détail.

Contact : Marie de Bandt
Tel : +33(0)1 64 99 23 23
m.debandt@comifer.fr

¹ COMIFER : Comité Français d'Étude et de Développement de la Fertilisation Raisonnée, <http://www.comifer.asso.fr>

² RMT F&E : Réseau Mixte Technologique Fertilisation & Environnement, <http://www.rmt-fertilisationetenvironnement.org>